

Un projet de **CREATRICKS**
en partenariat avec les **JUSPI** !



Un **Hackathon** pour mieux protéger le design !

Le 20 et 21 septembre 2023, Paris
Un événement **France Design Week**

CREATRICKS
Faire avancer le droit des créateurs

X

JUSPI
UNIVERSITÉS SPÉCIALISÉES EN
PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

X

FRANCE DESIGN
WEEK



Un
Hackathon
sur la protection du design

P o u r q u o i
?

Pour créer un pont
entre le monde des designers et celui des juristes
afin de mieux protéger le design !



Notre éducation et nos modes de pensées nous ont appris à séparer et cloisonner les savoirs, non à les relier. Or, pour protéger efficacement le design, nous devons trouver les opportunités de connecter et de reconnecter les savoirs. Est-ce que les designers sont des auteurs comme les autres ? Comment protéger les créations du design en France et à l'international ? Comment négocier ses contrats ? Pour se défendre efficacement dans la vie des affaires, il est impératif que les designers et juristes soient en phase, se comprennent et maximisent la protection des designers français.

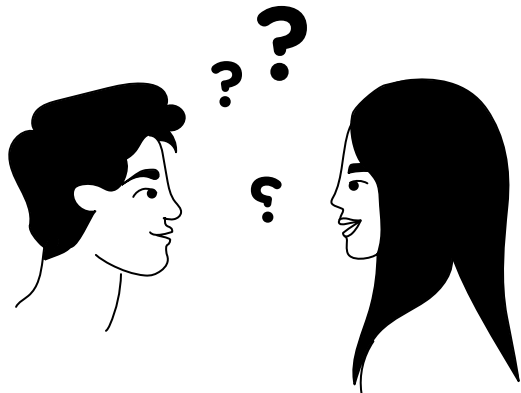
En somme, il faut apprendre à travailler ensemble !

CREATRICKS et les Jeunes Universitaires Spécialisés en Propriété Intellectuelle (les JUSPI) ont décidé de s'associer pour offrir un mode innovant de recherche transdisciplinaire et créer un pont entre le monde du droit et le monde des « créas ».

Commençons par apprendre à parler le même langage...

Les concepts et notions des différentes disciplines ont souvent été façonnés de manière isolée et sans chercher de convergence. Le designer parle de design, le juriste en propriété intellectuelle parle de dessins et modèles ou de droits d'auteur, le juriste en droit du travail parle de rémunération en droits d'auteur, etc. Or, ces concepts ne renvoient pas à la même chose... Nous vivons dans des univers relativement cloisonnés et nous nous comprenons difficilement.

Ce sont ces constats qui amènent aujourd'hui CREATRICKS et les JUSPI à proposer un hackathon sur la protection du design, une forme originale de rencontre pour réfléchir ensemble et collectivement à la manière d'améliorer la protection des designers français !



Le Hackathon :

de quoi s'agit-il ?

Présentation de l'évènement

Contraction de « Hack » et de « Marathon », un « Hackathon » est un rassemblement de plusieurs professions qui, dans un laps de temps limité, élaborent des propositions et des applications innovantes sur un sujet précis. Un Hackathon est à l'origine une compétition de développement informatique, qui se décline depuis dans tous types de domaines. Ce type d'évènement permet de mettre en avant la créativité et les compétences des participants qui construisent un projet en équipe.

Pourquoi organiser un Hackathon ?

L'intérêt tout particulier de cette organisation est le rapprochement des idées et des acteurs de l'écosystème de la création et du design.

Bien qu'ils soient tout aussi indispensables, nous avons pu observer que les événements habituellement organisés pour réunir des acteurs du milieu, tels que les colloques, tables rondes ou conférences, ont le désavantage de ne pas assez favoriser la synergie des pensées. Les sujets y sont exposés, mais rarement discutés, ne favorisant alors pas une construction fondamentalement commune à l'ensemble des participants.

L'Hackathon est un outil très intéressant qui permet aux acteurs de réfléchir ensemble sur un sujet et d'aboutir à une solution concertée et pratique. Il est fondamental pour l'aboutissement de solutions concrètes de convier aux différents ateliers des professionnels de l'écosystème de

la création, qui souvent ont perdu l'habitude de travailler ensemble.

En outre, en s'invitant partout en régions, ces événements permettent de favoriser une dynamique nationale indispensable à l'écosystème de la création.

Les Hackathons nous offrent une expérience intellectuelle et humaine inédite, à l'origine de résultats concrets pour tous les acteurs de l'écosystème de la création.



La conjugaison

d'expertises & de talents

Creatricks s'associe aux JUSPI pour bénéficier de leur expérience en matière d'hackathons.

Ils ont en effet organisé plusieurs hackathons ces dernières années et sont donc rompus à l'exercice et habitués à mettre en place des ateliers de réflexion composés d'intervenants de tous horizons.

Par exemple :

**Hackathon, mars 2020 (Labo de l'édition, Paris) :
réinventer ensemble la protection des artistes-
auteurs.**

Atelier n° 1 : Construire un contrat d'édition équitable

Atelier n° 2 : Réinventer le droit des relations collectives

Atelier n° 3 : Lutter contre le non-recours aux droits
sociaux

**Hackathon février 2022 (Campus Villejean, Université
Rennes 2) : le statut et les droits des autrices et des
auteurs**

Atelier n° 1 : Création d'un outil de facturation au service
des autrices et des auteurs



Atelier n° 2 : Élaboration d'une charte d'engagement

Atelier n° 3 : Rédaction d'un contrat équitable encadrant
le travail de création

Tous les résultats de ces différents ateliers sont
consultables dans leur intégralité sur le site internet :
ligue.auteurs.fr



Thèmes des ateliers de l'hackathon

« Mieux protéger le design »

Atelier 1 : L'accès au statut social d'artiste-auteur - Évolutions du régime depuis 2020

L'objectif de l'atelier sera de générer un petit guide pour aider tous les artistes-auteurs du design à repérer les bons interlocuteurs lorsqu'ils se consacrent professionnellement à leur activité de création. L'objectif est de lutter contre un phénomène particulièrement marqué dans le domaine de la création : le non-recours aux droits sociaux.

Différentes raisons expliquent ce phénomène de non-recours au droit : il s'agit d'un problème de non-connaissance du droit ou d'un problème de non-proposition (le droit n'étant pas "activé" par l'agent prestataire malgré l'éligibilité du demandeur) ou d'un découragement des éventuels bénéficiaires face à la complexité du dispositif à actionner.

On le sait, la protection sociale des artistes-auteurs est très fragmentée : ils cotisent pour un régime social divisé en cinq branches professionnelles gérées par un organisme, la 2S2A. La compétence de recouvrement a été transférée à l'Urssaf Limousin. De plus, ils contribuent à une caisse de retraite complémentaire (l'IRCEC) laquelle gère trois régimes de retraite complémentaire (RACD, RAAP et RACL).



En outre, la dégradation depuis plusieurs années des conditions économiques et sociales et l'appauvrissement progressif des artistes-auteurs du design doit inviter les instances à réfléchir à une meilleure protection.

L'atelier 1 aura donc pour objectif de renforcer la protection des intérêts des artistes-auteurs du design en apportant des outils pratiques pour les aider dans la mise en œuvre de leur protection sociale.

Atelier 2 : La reconnaissance par les pairs et la justice de l'originalité des œuvres

L'appréciation de l'originalité des œuvres de design soulève d'importantes difficultés pratiques. Concrètement, il existe un aléa en la matière. En effet, ce n'est qu'a posteriori, en cas de contentieux, que le juge est conduit à se prononcer sur l'originalité d'une création afin de déterminer si elle est ou non protégée par le droit d'auteur. Il résulte de cet aléa une forte insécurité juridique pour les designers.

L'objet de l'atelier est ainsi de réfléchir à des pistes permettant de sécuriser a priori les droits des créateurs d'œuvres d'art appliqué. Comment "préjuger" de l'originalité d'une création ? Sur la base de quels critères ? Qui sont les personnes compétentes en la matière ?

L'atelier sera l'occasion de réflexions croisées entre designers, juristes et praticiens du droit de la propriété intellectuelle. Une perspective internationale et de droit comparé enrichira les débats. En particulier, l'exemple du Svensk Form, instance suédoise chargée d'éclairer les



créateurs sur le caractère protégeable de leurs œuvres en donnant un avis sur l'originalité, sera discuté.

Enfin, l'atelier sera l'occasion de réfléchir à la proposition de loi déposée récemment pour créer une présomption d'originalité des œuvres.

Atelier 3 : Clausier gradué : identifier les clauses des contrats protectrices, acceptables et à refuser

En dépit d'un formalisme de plus en plus strict au sein du Code de la propriété intellectuelle, dont l'objectif est de jouer le rôle de garde-fou et d'assurer un équilibre au sein d'un contrat d'exploitation entre auteurs et exploitants des droits, on constate globalement une absence de marge de négociation pour la très grande majorité des auteurs. Ces derniers sont souvent signataires d'un contrat sans avoir négocié les principales clauses. Souvent, celles-ci sont déséquilibrées, voire à la limite de la légalité.

L'objectif de l'atelier est de partir de modèles de contrats existants et d'en faire une analyse afin de voir comment nous pourrions à partir d'exemples concrets réaliser un **clausier gradué** indiquant à la fois celles qui sont le plus équitables et celles qui le sont le moins.

Un clausier gradué permettra de mieux placer les curseurs nécessaires au rétablissement d'un équilibre entre la flexibilité requise par les exploitants et la garantie de plus de sécurité pour des auteurs qui connaissent souvent des conditions précaires tandis qu'ils s'investissent pleinement dans leur travail.



Ce clausier sera largement diffusé à l'issue de l'hackathon de manière à servir de base de négociation aux parties du contrat. Il permettra surtout aux auteurs de repérer les clauses défavorables ou illégales.



Déroulé du Hackathon

Creatricks x JUSPI

20 septembre 2023

Lieu : Le Bouclier de Bacchus - 18 rue Saint Lazare - 75009 Paris

20h : accueil des participants et présentation de l'événement autour d'un apéritif dinatoire.

21 septembre 2023

Lieu : Maison de la Bretagne - 8 rue de l'Arrivée - 75015 Paris

9h : café, propos introductifs des différents organisateurs et présentation des ateliers.

10h - 12h30 : groupes de travail (aucune contrainte n'est imposée aux participants quant au choix de l'atelier. Des changements peuvent être effectués au cours de la journée s'ils souhaitent s'engager dans plusieurs groupes de travail).

12h30 - 13h30 : pause déjeuner.

13h30 - 17h30 : reprise des travaux en groupe puis restitution des groupes de travail.

18h : cocktail



Déroulé du Hackathon

Creatricks x JUSPI

À la suite de l'Hackathon, les résultats font l'objet d'une rédaction complète par les équipes de Creatricks et des JUSPI et autres volontaires avant d'être soumis à l'approbation de tous les participants.

Une fois un accord général trouvé sur le contenu des ateliers, les documents finaux sont rédigés et signés par les organisateurs en vue d'une publication sur les sites partenaires.

Nos partenaires

Cabinets d'avocats, conseils en propriété industrielle et entreprises :

Cabinet ARÉNAIRE AVOCATS

Cabinet GUIU

Cabinet PLASSERAUD

Société BLOCKCHAIN YOUR IP

Société PAPERZ IP

Universités et associations universitaires :

JUSPI (association des Jeunes Universitaires Spécialisés en Propriété Intellectuelle)

Université de Rennes 2 - ISSTO (Institut des Sciences Sociales du Travail de l'Ouest)

Université de Lyon 2

Université de Lille - L'Équipe de recherche appliquée au droit privé (LERADP) -
Laboratoire International Lille Alicante

CEIPI (Centre d'Études Internationales de la Propriété Intellectuelle) de
l'Université de Strasbourg

Organisme de gestion collective :

ADAGP (société des Auteurs Dans les Arts Graphiques et Plastiques)

Institutions et associations

Ligue des auteurs professionnels

France Design Week

APCI (association Agir, Penser, Créer, Innover par et pour le design)

APRAM (Association des Praticiens du droit des Marques et des Modèles)

APRU (Association pour la Plaidoirie et la Recherche Universitaires

La Condamine

Fédération de l'Art Urbain

